

SÉANCE DU 18 JUILLET 2023

Nombre de conseillers : 04
En exercice : 04
Présents : 04
A délibéré : 04
Convocation du :
10 juillet 2023

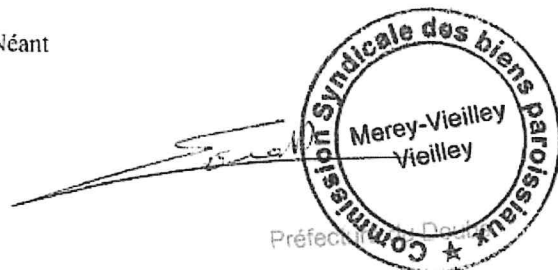
L'an deux mille vingt trois, le dix huit juillet à neuf heures trente, la Commission Syndicale de Mérey-Vieilley/Vieilley s'est réunie au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur *Damien LIARD*.

Secrétaire de séance :
Damien LIARD

Etaient présents Mrs Philippe PERNOT, Jean LAMIRAL, Franck RACLOT, Damien LIARD.

Absent non excusé : Néant

Affichée le 18 juillet 2023
Reçue en préfecture et
Certifiée exécutoire le



ORDRE DU JOUR :

Validation de la réunion de la commission du 23 mars 2023.

Reçu le 31 JUL. 2023



Contrôle de légalité

01 / OBJET: ACHAT ET POSE D'UN CAVEAU 2 PLACES.

Le président propose de faire poser un caveau 2 places, qui pourra être cédé en cas de demande.

Un devis a été sollicité auprès de 3 entreprises.

Après présentation des devis, l'entreprise de pompes funèbres HUBERT de RIOZ (70) est la moins chère (1900 € TTC) par rapport aux pompes funèbres de AVANNE (2.820 € TTC) et pompes funèbres CLOUZOT (2.000 € TTC).

L'offre des pompes funèbres HUBERT d'un montant de 1900 € TTC est validée et approuvée à l'unanimité.

02 / OBJET : TRAVAUX PARVIS DE L'EGLISE ET ACCES PMR.

Lors de la réunion du 25 novembre 2022, il avait été décidé de faire établir des devis pour l'aménagement du parvis de l'église. Le président présente à la commission les 3 devis proposés.

Il s'avère que le devis de travaux proposé par le CDEI (Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion) de FRANOIS, est le mieux placé (9.110,56 € HT) . La société ARTEMIS est à 11.548,50 € HT et l'entreprise ZORZUT est à 11.872, € HT. D'autre part, le CDEI n'est pas assujéti à la TVA.

Le président propose de valider le devis du CDEI pour le montant ci-dessus.

Le devis du CDEI est approuvé à l'unanimité.

Le devis d'un montant de **1293,54 €** établi par le CDEI pour la réfection de la porte de l'église est accepté et **approuvé à l'unanimité**.

03 / OBJET : TRAVAUX AMENAGEMENT DES ALLEES DU CIMETIERE.

Lors de la réunion du 25 novembre 2022, il avait été décidé de faire établir des devis pour l'aménagement des allées du cimetière.

Le président présente à la commission les 3 devis proposés.

Il s'avère que le devis de travaux proposé par le CDEI (Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion) de FRANOIS, est le mieux placé (**23.671,23 € HT**).

La société ARTEMIS se positionne à **28.491,10 € HT** et l'entreprise ZORZUT à **20.483,50 € HT soit 24.850,20 TTC**.

D'autre part, le CDEI prévoit plus de finitions que son concurrent direct et n'est pas assujetti à la TVA.

Le président propose de valider le devis du CDEI pour le montant ci-dessus, soit **23.671,23 € HT**, non assujetti à la TVA.

La commission demande un délai supplémentaire de réflexion pour présenter ce projet aux conseils municipaux.

Le président précise que plusieurs banques sont sollicitées pour connaître leurs propositions de financement pour un montant de 35.000 €.

Les offres de prêt seront examinées lors de la prochaine réunion de la commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10H55.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Préfecture du Doubs

Reçu le 31 JUL. 2023

Philippe PERNOT



Jean LAMIRAL



Franck RACLOT



Damien LIARD

